



LES LUTINS DU VEXIN

Association Loi 1901 – Journal Officiel Septembre 1994
Siret et code APE voir chaque structure
Agrément ministériel Jeunesse et Sports n° 95-2005 JEP 164

Service administratif : 7 Boulevard Gambetta - BP 90 003- 95640 MARINES
Téléphone / Fax : 01 30 39 92 99

Site internet : www.lutinsduvexin.fr

PROJET ASSOCIATIF

VOCATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

« Les Lutins du Vexin », association créée en 1994, est une organisation sans but lucratif qui a pour vocation d'accueillir les enfants de 3 mois à 12 ans dont les familles résident sur les Communautés de Communes avec lesquelles nous avons signé des conventions, avec le soutien financier des Communautés de Communes concernées, de la Commune d'Haravilliers, de la CAF, du Conseil Général du Val d'Oise, de la MSA...

Vouée à l'action bénévole sur une base locale, l'association se différencie des organismes de droit public ou à but commercial par un projet social et éducatif spécifique dont elle est porteuse et qu'elle propose aux parents des enfants accueillis, aux professionnels des établissements qu'elle dirige et aux bénévoles qui la soutiennent. Chacun des intervenants impliqués est garant des valeurs véhiculées lors des activités organisées par l'association.

Les projets pédagogiques de chaque établissement doivent être en cohérence avec le projet associatif, sous le contrôle du Conseil d'Administration et du Directeur Général qui reçoit délégation.

VALEURS DEFENDUES PAR L'ASSOCIATION

L'association défend :

- les valeurs de la République,
- la laïcité,
- le respect des droits de l'enfant.

BUTS

- Etablir une relation de confiance en partenariat avec la famille pour le bien être des enfants,
- Accompagner la fonction parentale, sans s'y substituer,
- Favoriser l'apprentissage de la démocratie et de la citoyenneté en donnant à l'enfant le sentiment d'appartenir à un collectif,
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie par la mise en confiance et l'apprentissage de savoirs faire,
- Développer la socialisation par la participation à des projets communs, la prise de responsabilités et le jouer ensemble (être acteur),
- Sensibiliser l'enfant à la solidarité, au respect de l'autre et de ses différences (handicap, diversités socio-culturelles) par le développement de l'estime de soi, le respect des règles de vie collectives et l'apprentissage de la tolérance,
- Ouvrir au Monde, à l'environnement et sensibiliser au respect de la planète,
- Assurer la formation, la fidélisation et le soutien de ses salariés.